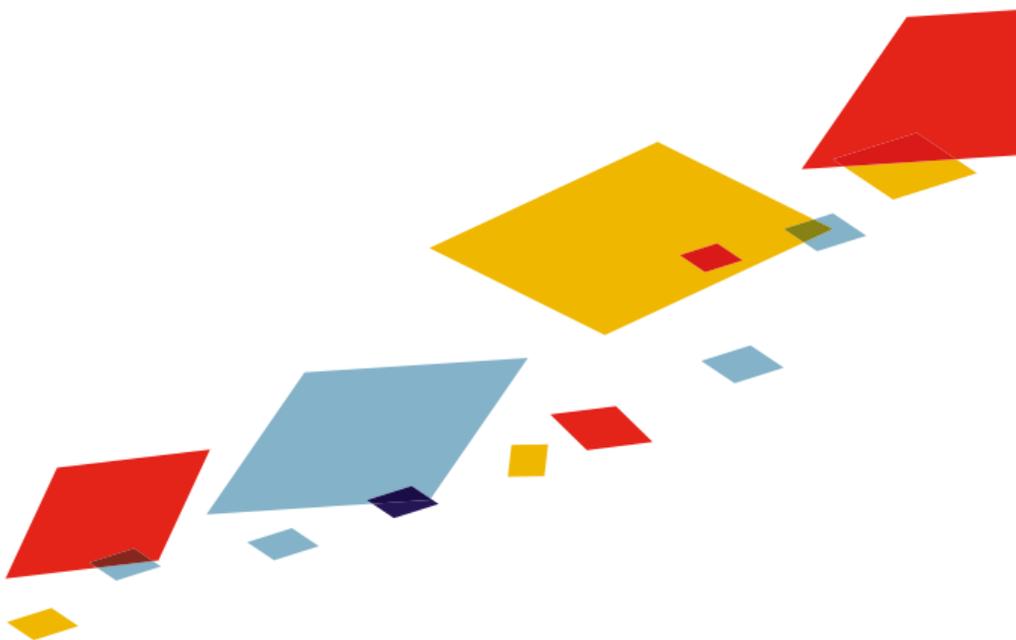


# Programme d'Investissements d'Avenir



Créateur de solutions durables



**Programme d'Investissements d'Avenir**  
Un programme géré par la Caisse des Dépôts pour le compte de l'État  
dans le cadre des investissements d'avenir



## UN COMMISSARIAT GÉNÉRAL POUR LA MISE EN ŒUVRE

Le Commissariat général à l'investissement (CGI), placé sous l'autorité du Premier ministre, a pour mission de piloter le travail interministériel et d'assurer la cohérence des politiques d'investissement de l'État. Sous la direction de René Ricol, Commissaire général, le CGI réunit une trentaine de personnes, aux compétences de haut niveau, issues des secteurs privé et public.

## UN COMITÉ DE SURVEILLANCE POUR L'ÉVALUATION

Le comité de surveillance, co-présidé par Alain Juppé et Michel Rocard, se compose de huit parlementaires et de huit personnalités de la société civile. Il est chargé d'évaluer le Programme et de dresser un bilan annuel de sa mise en œuvre.

## LES 3 ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

1

### CONTRACTUALISATION AVEC LES OPÉRATEURS

La préparation puis la validation des accords signés entre le Premier ministre et chacun des opérateurs s'est conclue fin 2010 avec la parution des conventions au Journal officiel. Cette phase s'est concrétisée par le transfert des fonds du budget de l'État aux opérateurs.

2

### SÉLECTION DES PROJETS

Chaque opérateur rédige les cahiers des charges, instruit et évalue les projets. Selon les actions, cette deuxième phase se déroule au niveau national ou régional. Des comités d'experts venus des secteurs privés et publics apportent leur garantie.

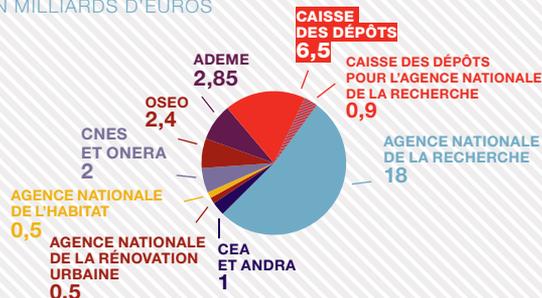
3

### SUIVI DES PROJETS

La troisième phase consiste en la mise en œuvre, le suivi des projets et leur évaluation.

La gestion des 35 milliards d'euros du Programme d'Investissements d'Avenir a été confiée à 10 opérateurs de l'État, dont **la Caisse des Dépôts**. Les conventions signées entre l'État et les opérateurs recouvrent une quarantaine d'actions. Elles fixent les règles d'une gouvernance exemplaire, basée sur une exigence de rentabilité avec un retour sur investissement pour l'État et une évaluation systématique des actions menées.

## RÉPARTITION DES CRÉDITS EN MILLIARDS D'EUROS



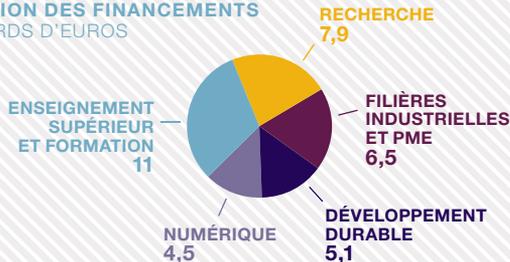
# L'État investit 35 milliards d'euros

## 5 PRIORITÉS NATIONALES POUR MODERNISER LE PAYS

Dans le cadre du grand emprunt national, lancé par le Président de la République à l'occasion du congrès de Versailles le 22 juin 2009, 35 milliards d'euros ont été prévus pour financer des investissements d'avenir dans cinq domaines stratégiques.

Ce Programme d'Investissements d'Avenir a été défini en s'appuyant sur les recommandations de la Commission sur les priorités stratégiques d'investissement, présidée par Alain Juppé et Michel Rocard. Il est détaillé dans la loi de finances rectificative du 9 mars 2010. Il s'articule avec les réformes déjà engagées pour moderniser le pays : autonomie des universités, Plan campus, soutien des PME et des filières industrielles, Grenelle de l'environnement.

## RÉPARTITION DES FINANCEMENTS EN MILLIARDS D'EUROS



## LES 9 PÔLES DU PROGRAMME

**CENTRES  
D'EXCELLENCE**

**ÉGALITÉ  
DES CHANCES**

**VALORISATION  
DE LA RECHERCHE**

**SANTÉ ET  
BIOTECHNOLOGIE**

**FINANCEMENT  
DES ENTREPRISES**

**INDUSTRIES  
DU TRANSPORT**

**ÉCONOMIE  
NUMÉRIQUE**

**ÉNERGIE  
ET ÉCONOMIE  
CIRCULAIRE**

**URBANISME  
ET LOGEMENT**

**INTERVENTION  
DE LA CAISSE DES DÉPÔTS**

## AU TOTAL, PLUS DE 60 MILLIARDS INVESTIS D'ICI 2020

Les projets du Programme d'Investissements d'Avenir feront l'objet de cofinancements. 20 à 25 milliards d'euros sont attendus de la part d'entreprises privées et de banques dans les domaines de l'économie numérique, de la valorisation de la recherche, des filières industrielles et PME.

<http://investissement-avenir.gouvernement.fr>

Le Programme bénéficiera d'un fort effet de levier grâce aux cofinancements publics et privés



# Organisation

Le Programme d'Investissements d'Avenir est déployé dans le cadre d'une gouvernance associant tous les acteurs du groupe Caisse des Dépôts qui participent à sa mise en œuvre, avec un comité de pilotage stratégique, un comité de pilotage opérationnel et une mission directement rattachée au Directeur général.

## DES ÉQUIPES DÉDIÉES

Le groupe Caisse des Dépôts mobilise ses compétences d'expertise et son expérience d'investisseur avisé au service de cette nouvelle mission. Des équipes de la Direction du développement territorial et du réseau (DDTR), de CDC Entreprises et de France Brevets participent à sa mise en œuvre, sous la responsabilité de chefs de programme.

## DES OUTILS SPÉCIFIQUES

Le groupe Caisse des Dépôts a mis en place des outils pour accompagner la mise en œuvre des actions : le site internet [achatpublic.com](http://achatpublic.com) pour faciliter et sécuriser la gestion des consultations (en service depuis octobre 2010), l'espace collaboratif de travail CISPEO pour faciliter les échanges avec les partenaires extérieurs de la Caisse des Dépôts, le blog consultable par l'ensemble des collaborateurs de la DDTR pour faire la pédagogie de ces nouvelles missions (<http://cdcmmedia.serv.cdc.fr/metier/ddt/>).



# Mobilisation régionale

## LES DIRECTIONS RÉGIONALES, DES INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS

La mise en œuvre opérationnelle du Programme d'Investissements d'Avenir passe par un rôle actif de la Caisse des Dépôts aux côtés des préfets de région. Ses directions régionales sont ainsi tout naturellement mobilisées. Elles sont les interlocuteurs privilégiés des porteurs de projets, des collectivités, des acteurs publics, des investisseurs...

## LA RECHERCHE D'UNE SYNERGIE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

La quarantaine d'actions du Programme visent à soutenir et à renforcer les politiques engagées par les territoires en termes d'aménagement, de développement économique, d'attractivité. Cette démarche implique une forte imbrication des projets et la recherche d'une synergie à l'échelle régionale. La présence en région de la Caisse des Dépôts et son engagement auprès des collectivités publiques lui permettent de disposer d'une vision d'ensemble des besoins des territoires, de leurs potentiels et des actions engagées dans le cadre du développement.

Les directions régionales directement impliquées en région dans les actions du Programme d'Investissements d'Avenir

# 8 conventions

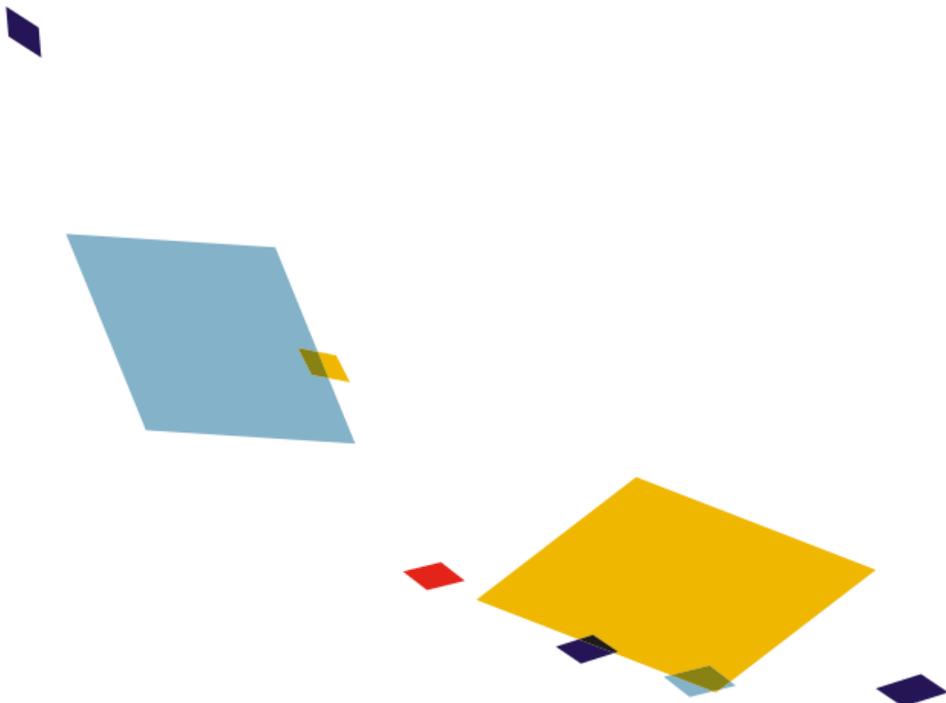
La Caisse des Dépôts a été choisie par l'État en raison de son expérience, son expertise, ses savoir-faire en matière d'investissement. C'est une reconnaissance pour le Groupe et un défi à relever pour les mois et années à venir.

## 7,4 MILLIARDS D'EUROS

L'État a confié à la Caisse des Dépôts la gestion de 6,5 milliards d'euros pour mettre en œuvre 9 actions du Programme d'Investissements d'Avenir. Elle est également sous-opérateur de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) pour l'action Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) dotée de 900 millions d'euros. Ces actions recourent les priorités stratégiques définies dans le plan « Élan 2020 » du groupe Caisse des Dépôts : les universités et l'économie de la connaissance, les entreprises, avec le soutien au financement des PME, le logement et la ville, et le développement durable. La mise en œuvre du Programme mobilise au sein du Groupe des compétences et des métiers très divers (Investisseur avec la DDTR et CDC Entreprises, aménageur avec la DDTR, prêteur avec la Direction des fonds d'épargne), ainsi qu'une palette d'outils d'intervention (prises de participation, prêts, subventions, avances remboursables).

## LES 8 CONVENTIONS

DANS LE PÔLE ÉGALITÉ DES CHANCES	DANS LE PÔLE VALORISATION DE LA RECHERCHE	DANS LE PÔLE FINANCEMENT DES ENTREPRISES	DANS LE PÔLE ÉCONOMIE NUMÉRIQUE	DANS LE PÔLE URBANISME ET LOGEMENT
■ ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE [100 M€]	■ SOCIÉTÉS D'ACCÉLÉRATION DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIES [900 M€]	■ FONDS NATIONAL D'AMORÇAGE [400 M€]	■ DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE** [4 250 M€]	■ VILLE DE DEMAIN [1 000 M€]
■ FORMATION PROFESSIONNELLE EN ALTERNANCE* [500 M€]	■ FRANCE BREVETS [50 M€]	■ PLATEFORMES MUTUALISÉES D'INNOVATION [200 M€]	* Cette convention comporte deux actions : moderniser l'appareil de formation en alternance (250 M€) et développer l'offre de logement pour les jeunes concernés (250 M€)	
			** Cette convention comporte deux actions : infrastructures numériques (2000 M€), contenus et usages numériques (2250 M€)	



Caisse des Dépôts  
56, rue de Lille  
75356 Paris 07 SP



**La Caisse des Dépôts,**  
acteur du Programme d'Investissements d'Avenir

